

Procès verbal du conseil d'UFR

Séance du 06 mars 2008

Membres élus présents :

- Rang A : T. Coudreau, A. Brahic, J.P. Gazeau, A. Derode, Y. Charon.
- Rang B : S. Charnoz, B. Andreotti, S. Lerouge, M. Cazayous.
- IATOS : F.O. Lacaille, F. Filaine, E. Colnot.
- Etudiants : G. Frasca, Q. Glorieux, N. Daci.

Membres élus représentés :

S. Chaty et A. Tonazzo ont donné une procuration pour les votes de cette séance.

Membres invités permanents :

V. Berger, A. Asnacios, C. Hubert.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 8H45. J.P. Gazeau est désigné président de séance. J.P. Gazeau et S. Lerouge proposent de prendre en charge la rédaction du PV.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été prises :

1. Constitution du conseil scientifique

(a) Définition préliminaire de quelques règles

- Le directeur d'UFR est invité permanent au conseil scientifique (également au conseil des enseignements et au conseil des IATOS). En cas d'absence, le directeur peut se faire représenter par un membre du bureau.

Motion votée à l'unanimité.

- Du débat sur la présence ou non des directeurs de laboratoire au sein du CS sont nées deux propositions :

Proposition 1 : Les cinq laboratoires sous tutelle principale Paris 7 ainsi que les deux directeurs des écoles doctorales sur site sont invités permanents au conseil scientifique, sans droit de vote. En cas d'absence, un directeur peut se faire représenter par son adjoint. Les directeurs (ou leur adjoint) des laboratoires sous tutelle secondaire seront invités pour des actions spécifiques comme le fléchage des postes, l'exposé de leur politique scientifique et les demandes de professeurs invités. Les débats et les votes pourront s'effectuer à huis-clos (c'est-à-dire en l'absence des personnes n'ayant pas droit de vote au CS) à la demande d'au moins un membre nommé du conseil scientifique.

Par contre l'examen des demandes de BQR se fera systématiquement à huis-clos.

L'ordre du jour et les relevés de décisions seront envoyés à tous les directeurs de laboratoire.

Il est rappelé que les directeurs de laboratoire ou leurs adjoints sont seulement invités au CS et non membres du CS. En cela, conformément à la décision du CUFR du 8 janvier 2008, ils ne font pas partie de « la commission des sages » qui travaille sur les fléchages de postes de professeurs pour l'année 2008-2009.

Proposition 2 : Les directeurs (ou leur adjoint en cas d'absence) des 15 laboratoires sous tutelle de Paris 7 sont invités sans droit de vote lorsque les débats concernent les fléchages de postes, l'exposé de la politique scientifique et les demandes de professeurs invités. Les débats et les votes pourront s'effectuer à huis-clos c'est-à-dire en l'absence des personnes n'ayant pas droit de vote au CS) à la demande d'au moins un membre nommé du conseil scientifique.

Par contre l'examen des demandes de BQR se fera systématiquement à huis-clos.

L'ordre du jour et les relevés de décisions seront envoyés à tous les directeurs de laboratoire.

Il est rappelé que les directeurs de laboratoire ou leurs adjoints sont seulement invités au CS et non membres du CS. En cela, conformément à la décision du CUFR du 8 janvier 2008, ils ne font pas partie de « la commission des sages » qui travaille sur les fléchages de postes de professeurs pour l'année 2008-2009.

La proposition 1 reçoit 12 voix pour, 1 contre, 3 abstentions, et 1 refus de vote. La proposition 2 reçoit 1 voix pour, 7 contre, 8 abstentions et 1 refus de vote.

La proposition 1 est adoptée.

- Le respect des équilibres entre les trois grands domaines (deux infinis, macro-vivo et nano) est prioritaire devant celui des laboratoires.

Motion votée à l'unanimité.

- Le CUFR se prononce pour l'équilibre entre rangs A et B.

Motion votée à l'unanimité.

- L'appartenance du président à l'un des trois domaines n'est pas prise en compte dans le respect des équilibres entre ces derniers.

Motion votée à l'unanimité.

- (b) Nomination du président du conseil scientifique après proposition de noms par les membres du CUFR : Thomas Patzak est nommé président du conseil scientifique à la majorité absolue au premier tour d'un scrutin à bulletins secrets.

Résultats du vote : Patzak (10 voix), Sirtori (3 voix), Schwemling (2 voix), Brahic (1 voix), 1 abstention.

- (c) Nomination des membres du CS par domaines :

- **Domaine des deux infinis :**

Deux propositions de composition ont été soumises au vote à bulletin secret :

Proposition 1 : S. Corbel (MC, AIM), M. Piat (MC, APC), P. Schwemling (PR, LPNHE), E. Parizot (PR, APC), S. Mei (PR, GEPI)

Proposition 2 : S. Corbel (MC, AIM), M. Piat (MC, APC), E. Parizot (PR, APC), C. Ferrari (PR, AIM), M. Fulchignoni (PR, LESIA Observatoire de Paris).

14 voix se prononcent pour la proposition 1, deux voix pour la proposition 2 et une abstention.

La proposition 1 est adoptée.

- **Domaine macro-vivo :**

Une proposition de composition est soumise au vote à main levée :

M. Badoual (MC, IMNC), B. Ladoux (MC, MSC), A. Tourin (MC, LOA), J. Kurchan (DR, PMMH), M. St-Jean (DR, MSC)

Cette proposition est adoptée à 16 voix pour et un refus de vote.

- **Domaine nano :**

Une proposition de composition est soumise au vote à main levée :

L. Guidoni (CR, MPQ), A. Lemaitre (MC, LPN), C. Sirtori (PR, MPQ), P. Roche (CEA, SPEC), A. Barthélémy (PR, P11-Thalès) ou P. Sénéor (MC, P11-Thalès).

Cette proposition est adoptée à 15 voix pour, une abstention et un refus de vote.

- (d) Les membres étudiants, IATOS et extérieurs du CS seront nommés lors de la séance du 20/03/08.

2. Questions diverses

- Signature d'un dossier d'interface chercheur-université (E. Farge-Inserm) : B. Andreotti est mandaté pour prendre des renseignements auprès d'E. Farge. La décision est reportée à la séance du 20 mars 2008.

Motion votée à l'unanimité.

- B. Andreotti est mandaté pour contacter une nouvelle personne de St-Gobain, potentiel membre extérieur du CUFR.

Motion votée à l'unanimité.

- La sollicitation directe d'un membre de la Région n'est pas possible, la démarche devant suivre la

hiérarchie. Y. Charon demande à ce qu'une demande en bonne et due forme soit envoyée par la Présidence à la Région afin que celle-ci désigne un représentant.

Motion votée à l'unanimité.

– Composition du bureau :

Le bureau de direction est composé de V. Berger, A. Asnacios, Y. Giraud-Héraud, C. Hubert, C. de Hosson au titre des relations entre l'UFR de Physique et les établissements d'enseignement secondaire, A.M. Asselain pour la communication, C. Luciani pour la gestion.

Motion votée à l'unanimité.